

- COMMUNE DE LUDESSE -

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 OCTOBRE 2014

Réuni en session ordinaire

Présents : M. MARAIS René, GUILLAUME Michel, VIALARD Bruno, BASTIDE Laure, DESCAMPS Stéphane, AUDIGIER David, VIDAL Elisabeth, GRENIER Julie, RABY Dominique, AVRIL Céline, MAHINC Didier.

Représentés :

Absents :

Date de la convocation : 30 septembre 2014

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 heures 30.

Monsieur MAHINC Didier est élu secrétaire de séance.

Après lecture et approbation de la dernière séance, l'ordre du jour est abordé.

1. Subventions

❖ Conseil Général FIC 2015

Dépôt des dossiers avant le 15 octobre 2014.

Programme triennal 2013 – 2015.

Plafond dépenses sur 3 ans 300 000 € dont 31 551 € pour la voirie- Taux FIC 35 %.

FIC 2013 Voirie Travaux 28 027 € soit subvention 9 809 €

FIC 2014 Réhabilitation mairie Travaux 70 000 € (subvention 24 500 € - actualisation devis pour passage Commission Permanente avant le 31/10/14)

Plafond subvention	2013	2014	2015
Fic 268 449,00 €		70 000,00 €	
Voirie 31 551,00 €	28 027,00 €		3 524,00 €
Subvention	9 809,00 €	24 500,00 €	1 233,00 €

Prévisionnel FIC 2015 / Voirie communale – **dépense subventionnable 3 524,00 € HT** – Taux FIC 35% soit subvention 1233,00 €.

Devis SIVOM travaux voirie pour un montant de 4 192,10 € - chemin du Ruisseau.

Décision du conseil municipal : FIC 2015 – Travaux voirie

VOTE :	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

2. Réhabilitation de la Mairie.

❖ Choix d'un maître d'œuvre.

Afin de procéder à la réhabilitation, en tenant compte de toutes les prescriptions de sécurité et d'accessibilité, le bureau d'architectes Bresson Combes Ondet a été contacté, et devrait

déposer leur proposition de prix.

Décision du conseil municipal : Accord pour retenir le cabinet Bresson Combes Ondet

VOTE :	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

❖ Consultation travaux : choix de la procédure.

Le montant de la dépense déterminera la procédure à adapter :
(seuil marché de travaux 5 186 000,00 € procédure formalisée)

Décision du conseil municipal : Procédure adaptée retenue

VOTE :	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

❖ Approbation du plan de financement

Travaux HT	Subv FIC 35 %	DETR 30%	Réserve Parle.	Fds Propres
70 000,00 €	24 500,00 €	21 000,00 €	5 000,00 €	19 500,00 €

VOTE :	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

3. Assainissement.

❖ Dossier Loi sur l'eau

Dossier de déclaration réalisé par le bureau d'études SECAE pour un montant de 1 700,00 € HT , suite à la demande de la DDT et de la Police de l'eau (dossier nécessaire pour instruction dossier de subvention du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau).

VOTE :	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

❖ Proposition assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Le SIVOM de la Région d'Issoire a été contacté afin de faire une offre pour l'assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre de la construction d'une nouvelle station d'épuration.

Le SIVOM peut intervenir en qualité de maître d'ouvrage délégué et assure une mission complète. Le coût de la prestation est de 1% du montant des travaux réalisés. Dans ce coût le SIVOM peut également organiser la consultation de maîtrise d'oeuvre et assister la commune jusqu'à la réception des travaux.

Une délibération est nécessaire pour confier la mission au Sivom et autoriser la signature d'une convention de mandat.

VOTE :	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

❖ Consultation bureau d'études Maître d'œuvre

Autorisation du conseil pour lancer la procédure de consultation et donner délégation au maire pour retenir le bureau d'études.

VOTE :	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

❖ Consultation entreprises pour la construction station épuration Ludesse

Autorisation du conseil pour lancer la procédure de consultation et donner délégation au maire pour retenir le ou les entreprises.

VOTE :	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

4. Carte communale / Zonage assainissement.

Approbation des dossiers suite à enquête publique.

Carte communale :

Mention dérogation article L 111-3 du Code Rural pour le maintien et ou l'extension des activités agricoles et artisanales).

VOTE :	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

Zonage assainissement :

VOTE :	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

5. Logements communaux : prise en charge fournitures d'isolation.

Travaux logement rue du Chazelet

Les locataires du logement sis au 6, rue du chazelet ont réalisé des travaux d'isolation. Comme prévu lors du dernier conseil municipal, les membres de la commission bâtiment se sont rendus sur place et propose de prendre en charge le coût des matériaux isolants achetés. Décision du conseil municipal : prise en charge de 337,79 Euros

VOTE :	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

6. Budget primitif 2014 – Décisions modificatives

Virement de crédits :

- titre annulé sur exercice antérieur (dégrèvement TLE)
- régularisation écriture entre budget commune et assainissement pour l'encaissement de la redevance assainissement et la répercussion du coût de l'entretien de la station par les employés communaux
- crédits supplémentaires entretien de bâtiments (logement 6 rue du chazelet travaux d'isolation et logement chaynat 1 route d'olloix).
- Crédits supplémentaires pour achat de terrains préemptés (achat 3 000,00 € + frais notaire environ 700,00 €).

VOTE :	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

7. Sivom de la Région d'Issoire : approbation des rapports sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement non collectif.

Rapports annuels 2013 devant être présentés au conseil municipal avant le 31/12/2014.

Avis du conseil municipal : rapports approuvés

VOTE :	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

8. Scolarisation enfant hors commune.

Accord du maire d'Olloix pour la scolarisation d'un enfant d'Olloix, à l'école élémentaire de Ludesse, pour l'année scolaire 2014/2015 uniquement, et participation exceptionnelle à hauteur de 299 euros.

Avis du conseil municipal : accepte le montant de la participation

VOTE :	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

QUESTIONS DIVERSES

Subvention DETR 2015

Dossier avant le 01/12/2014.

La commune n'ayant pas commencé les travaux subventionnés au titre de la DETR 2014 (réhabilitation de la mairie), aucun dossier ne pourra prétendre à un financement au titre de la DETR 2015.

Budget assainissement - Proposition reversement salaire employé communal

Estimation du temps passé pour l'entretien des stations d'épuration :

Dégrillage et nettoyage pour les 2 stations 5 h/ hebdo (lundi 2h00 – mercredi 1h00 – vendredi 2h00)

Vidange des 2 stations : 1 matinée soit 4h00 / mois.

Total annuel : 5 h x 52 semaines + 4h x 12 mois = 308h00 annuel

(pour info smic 9,53 € + charges patronales 12,3 % pour un contrat aidé de type cui - cae)

Coût annuel estimé : salaire 2935,24 € charges 361,03 € soit 3296,27 €

Sur avis du trésorier, le coût peut être répercuté sur le budget annexe pour plus de transparence, au vu d'un certificat administratif.

Avis du conseil municipal : accord de principe pour répercuter le coût sur le budget annexe.

Tarifs communaux.

Rappel des tarifs communaux.

❖ Redevance assainissement

Tarif fixé par délibération du 05/07/2012 :

Abonnement : 35 €

Part proportionnelle : 1,35 € le m3.

Pour info, commune de St-Yvoine : 1,50 €/m3 part proportionnelle

Consommation moyenne d'un foyer : 120 m3 annuel

Ludesse : 2013 - 16 650 m3

Proposition d'augmentation.

Décision du conseil municipal : report de la décision

Parcelles et biens communaux – demande d'achat par des particuliers.

🚧 M. Cano Roberto : demande achat du local des anciens pompiers de Chaynat. Parcelle E 267 d'une surface de 30 m2.

Décision du conseil municipal : à la majorité refus de vendre ce bâtiment (8 voix contre – 1 voix pour).

🚧 M. Germain Didier : demande achat ou régularisation emplacement escalier parcelle C 12 (cadastre napoléonien).

Procédure de régularisation ou déclassement de domaine public.

Questionnement au service du cadastre.

Décision du conseil municipal : accord de principe pour attribuer l'emplacement des escaliers à M. Germain – procédure à définir au vu de l'avis du cadastre.

🚧 M. Baron Mme Degnan : demande renouvellement de leur projet d'achat d'une partie du domaine public devant leurs parcelles cadastrées E 56 – E 57 – E 1331.

Stade de la procédure : rédaction du dossier d'enquête publique avant déclassement.

✚ M. Girardin Mme Botineau : demande achat Domaine public entre leurs parcelles C 252 et leur projet d'achat du C 250.

Questionnement à la Sous-préfecture pour connaître la procédure à adopter.

Stade de la procédure : rédaction du dossier d'enquête publique avant déclassement.

✚ M. Pelardy Ludovic : Déplacement d'une rue, et proposition échange de parcelles – Chaynat parcelle E 78 E 79.

Monsieur le Maire attends une réponse de la Sous-préfecture sur les procédures d'enquête publique, qui semble t'il aurait évoluées dernièrement et propose la création d'une commission pour étudier les projets de vente en cours (Domaine Public).

Décision du conseil municipal : accord de principe pour la création d'une commission.

Ecole

TAP – Les parents demandent une communication de l'organisation des TAP et rappellent l'établissement d'un livret présentant les activités.

Le conseil précise qu'il faut attendre l'élection des délégués des parents d'Elèves avant toute démarche et une période d'adaptation de la mise en place des TAP.

Cantine – mise en place d'un 2^{ème} service au 06/10/2014. (1^{er} service : élèves CE et CM – 2^{ème} service : élèves maternelle et CP°

3 animateurs seront présents pendant la pause méridienne.

Parcelle de Jardin

Demande verbale d'un administré pour l'utilisation de la parcelle C 269 pour faire un jardin.

Le conseil émet un accord de principe mais doit délibérer ultérieurement pour fixer le tarif.

Eclairage public

Des problèmes de réglage d'horaire persistent Rue de l'Eglise et sur l'éclairage de l'Eglise.

La coupure nocturne n'est pas fonctionnelle Chemin de la Saigne.

Horloge clocher de chaynat

Le conseil décide de faire les travaux minimums pour la réparation de l'horloge de l'église de Chaynat – la roue dentée et le zinc seront réalisés.

Sécurité routière

Constat d'une vitesse excessive dans le bourg de Ludesse et le village de Chaynat.

Suite à un accident au carrefour de la Rue de l'Eglise à Ludesse et Rue de la Condamine, il semble nécessaire d'installer un miroir adapté.

La séance est levée à 21h10.

Ludesse, le 21 octobre 2014